

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01246

Numéro SIREN : 542 110 291

Nom ou dénomination : ALLIANZ I.A.R.D.

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 30937

ALLIANZ IARD

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
ALLIANZ IARD
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris la Defense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALLIANZ IARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l’audit - Evaluation des provisions pour sinistres	
Risque identifié	Procédures mises en place pour répondre à ce risque
<p>A fin 2020, le niveau du montant des provisions pour sinistre est de 9 105 millions d’euros, brut de réassurance, contre 10 168 millions d’euros à fin 2019 et représentent un des postes les plus significatifs du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une estimation des prestations non connues ou tardives, telle que présentée dans la note 2-5 de l'annexe pour un montant de 2 800 millions d'euros en 2020. La détermination de ces provisions s’appuie notamment sur des données historiques faisant l’objet de projections visant à calculer le coût des sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.</p> <p>Elle requiert l’exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité inhérente plus importante.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions dans le bilan et de l’importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l’évaluation de ces provisions comme un point clé d’audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs notre approche d'audit a été basée sur les travaux suivants, avec le support de nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l’efficacité des contrôles clés liés à la détermination de ces provisions ; • Évaluer la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour estimer les provisions ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d’années de stabilisation) ; • Appréciez la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l’estimation des provisions avec la comptabilité • Analyser le dénouement de la provision de l’exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 1er avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception des points ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALLIANZ IARD par votre assemblée générale du 22 juin 2018.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine, le 22 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

Compte de résultat au 31 décembre 2020

Compte de résultat technique

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations brutes	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
- Primes acquises	5 151 915	-1 596 784	3 555 131	4 837 186
Primes	5 140 053	-1 563 452	3 576 602	4 741 062
Variation des primes non acquises	11 862	-33 333	-21 470	96 124
- Produits des placements alloués	229 042		229 042	321 194
- Autres produits techniques	31 379		31 379	43 405
- Charges des sinistres	-4 011 480	1 071 706	-2 939 774	-3 553 457
Prestations et frais payés	-5 099 610	1 068 957	-4 030 654	-3 610 267
Charges des provisions pour sinistres	1 088 130	2 749	1 090 879	56 810
- Charges des autres provisions techniques	371 192	3 157	374 349	-31 754
- Participation aux résultats	-6 180	914	-5 265	-17 904
- Frais d'acquisition et d'administration	-1 330 053	429 413	-900 640	-1 218 521
Frais d'acquisition	-898 085		-898 085	-916 898
Frais d'administration	-431 968		-431 968	-718 520
Commissions reçues des réassureurs		429 413	429 413	416 897
- Autres charges techniques	-45 368		-45 368	-61 681
- Variation de la provision pour égalisation	12 033		12 033	-3 560
Résultat technique de l'assurance non-vie	402 481	-91 594	310 887	314 907

Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
	Opérations nettes	Opérations nettes
- Résultat technique de l'assurance Non Vie	310 887	314 907
- Produits des placements	604 984	630 113
Revenus des placements	358 527	376 088
Autres produits des placements	54 180	49 393
Produits provenant de la réalisation des placements	192 277	204 633
- Charges des placements	-329 384	-239 389
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-64 508	-68 271
Autres charges des placements	-65 976	-52 827
Pertes provenant de la réalisation des placements	-198 900	-118 290
- Produits des placements transférés	-229 042	-321 194
- Autres produits non techniques	165	
- Autres charges non techniques		
Autres charges non techniques		
- Résultat exceptionnel	-51 458	-24 741
Produits exceptionnels	10 135	7 696
Charges exceptionnelles	-61 593	-32 437
- Participation des salariés	-7 232	-4 885
- Impôts sur les bénéfices	-93 367	-137 479
Résultat de l'exercice	205 552	217 333

Bilan au 31 décembre 2020

Actif

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
- Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
- Actifs incorporels	520 149	534 782
- Placements	11 635 123	12 176 609
Terrains et constructions	856 102	870 011
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	736 664	784 283
Autres placements	9 951 076	9 746 584
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	91 280	775 731
- Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	1 936 828	1 961 262
Provisions pour primes non acquises	183 723	217 056
Provisions pour sinistres	1 695 793	1 691 531
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 811	1 370
Provisions d'égalisation		
Autres provisions techniques	55 501	51 305
- Créances	1 293 499	2 463 646
Créances nées d'opérations d'assurance directe	770 668	745 434
Primes restant à émettre	210 365	270 814
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	560 303	474 621
Créances nées d'opérations de réassurance	192 300	1 508 642
Autres créances :	330 531	209 570
Personnel	490	608
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	45 033	37 404
Débiteurs divers	285 007	171 558
- Autres actifs	55 768	158 364
Actifs corporels d'exploitation	41 461	46 313
Comptes courants et caisse	14 307	112 051
- Comptes de régularisation - Actif -	425 023	448 869
Intérêts et loyers acquis non échus	116 163	124 105
Frais d'acquisition reportés	111 710	113 673
Autres comptes de régularisation	197 150	211 091
Total de l'actif	15 866 390	17 743 532

Passif

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
- Capitaux propres	1 733 289	1 832 702
Fonds Propres	1 733 289	1 832 702
Capital social	991 967	991 967
Primes liées au capital social	24	24
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	535 741	623 373
Report à nouveau	4	4
Résultat de l'exercice	205 552	217 333
- Passifs subordonnés		
- Provisions techniques brutes	11 067 438	12 539 352
Provisions pour primes non acquises	595 677	607 091
Provisions pour sinistres	9 105 172	10 167 780
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	48 478	65 245
Provisions pour égalisation	34 162	46 196
Autres provisions techniques	1 283 949	1 653 041
- Provisions (Passifs non techniques)	204 736	187 922
- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 243 508	1 185 875
- Dettes	1 500 928	1 891 824
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	332 639	266 400
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 823	377 442
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	27 102	190 404
Autres dettes :	1 085 364	1 057 578
Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	506 429	556 563
Personnel	112 635	110 413
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	123 786	123 804
Créanciers divers	342 514	266 798
- Comptes de régularisation - Passif -	116 490	105 859
Total du passif	15 866 390	17 743 532

Tableau des engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus			
- Cautions et garanties reçues		2 477	2 278
- Instruments financiers à terme	(a)	572 011	463 269
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		266 963	251 872
- Autres engagements reçus		1 081	1 081
Total engagements reçus		842 531	718 500

En milliers d'euros	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés			
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés		56 131	58 075
- Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
- Autres engagements sur titres et actifs			
- Autres engagements donnés			
- Instruments financiers à terme	(a)		
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		1 350 583	1 441 404
- Autres engagements donnés		350 559	330 990
Total engagements donnés		1 757 274	1 830 469
- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	(b)	315 051	329 702

(b) : les deux notions d'engagements reçus (nantissement) et donnés (restitution titres) sont portées par cette ligne.
 (a) : Les instruments financiers à terme au 31/12/2020 s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Instruments financiers à terme au 31/12/2020					31/12/2020	31/12/2019
	Durée de vie résiduelle			Nature d'instrument	Nature de risque de marché		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans				
- Engagements reçus							
Swap de performance				Swap	Actions		
Swap de change	542 011			Swap	Change	542 011	418 269
Collar				Options	Actions		
Put				Options	Obligations		
Crédit Default Swap				Swap	Obligations		
Asset Swap	30 000			Swap	Obligations	30 000	30 000
Options sur taux d'intérêt (caps)				Options	Taux d'intérêt		
Options sur indices				Options	Actions		
Forward Bonds				Contrats à terme	Taux d'intérêt		15 000
Total engagements reçus						572 011	463 269
- Engagements donnés :							
Options sur taux d'intérêt (caps)				Options	Taux d'intérêt		
Options sur indices				Options	Actions		
Futures sur indices				Contrats à terme	Actions		
Total engagements donnés							

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice 2020

Crise de la pandémie de COVID-19

2020 a représenté une année exceptionnelle au titre de la crise de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences économiques, financières, sociales et organisationnelles.

Le présent rapport annuel a été préparé en retenant une approche « ciblée » conformément aux recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes établis à compter du 1er janvier 2020 pour les entreprises d'assurance.

L'impact de la COVID-19 a été significatif pour Allianz IARD, avec une augmentation de la prise en charge des arrêts maladies, l'octroi de gestes commerciaux importants (maintien de garanties en cas de retard de paiement et suppression de franchise pour les soignants pendant la crise, mise à disposition d'atouts à destination des agents généraux pour accompagner leurs clients les plus fragiles lors du premier confinement), les indemnités de pertes d'exploitation éligibles, l'annulation d'événements et le provisionnement complémentaire pour le risque des créances douteuses.

L'impact de la pandémie sur la marge technique nette d'Allianz IARD (-13,4% par rapport à 2019) est contrasté en fonction des catégories d'activités. Les pertes constatées résultent d'une baisse de chiffre d'affaires (en particulier en dommage aux biens : -42 millions d'euros et construction : -21 millions d'euros), d'annulation d'événements, de voyages et de la prise en charge imprévue de pertes d'exploitation sans dommages (pour 20 millions d'euros net).

Comme l'a confirmé l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), les contrats d'assurance en France n'incluent pas, en très grande majorité, la couverture de pertes d'exploitation en l'absence de dommage matériel, néanmoins le caractère très exceptionnel de la situation a conduit Allianz en France à mettre en place un suivi, une politique de réponse et une gouvernance interne faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Ces effets ont été partiellement compensés par des indemnités moindres du fait de la baisse de la fréquence des demandes d'indemnisation, notamment en construction et en auto ainsi que par une baisse des frais de soins liée au confinement.

Enfin, nous constatons une baisse du résultat financier de 29,4% d'Allianz IARD. Ceci s'explique essentiellement par la baisse des rendements obligataires liée à la baisse des taux de réinvestissements, un moindre niveau de plus-values réalisées en 2020 comparativement à 2019 mais également par la diminution des revenus immobiliers ainsi que par la diminution des dividendes perçus.

Au niveau des charges de fonctionnement, la COVID-19 a également eu un impact avec une diminution des frais de déplacements liée aux confinements (-7 millions d'euros)

Enfin, Allianz en France a contribué à la solidarité nationale et à l'effort de mobilisation financier face aux conséquences de la crise sanitaire, et ce notamment au titre du paiement de la taxe santé exceptionnelle au titre de l'exercice 2020, pour un montant de 32 millions d'euros.

Fusion-absorption de la société Calypso par la société Allianz IARD

La société Calypso a été absorbée par Allianz IARD par voie de fusion-absorption en date du 30 octobre 2020, jour de la publication au Journal Officiel de la décision d'approbation de l'ACPR du transfert du portefeuille de contrats d'assurance de cette société à Allianz IARD. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet rétroactivement en date du 1er janvier 2020

Bilan de transfert

En millions d'euros	Allianz IARD	Fusion Absorption	Allianz IARD
	01/01/2020	CALYPSO	Proforma 01/01/2020
Actif			
Actifs incorporels	535		535
Placements	12 177	25	12 202
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 961	2	1 963
Créances	2 464	-2	2 462
Autres actifs	158		158
Comptes de régularisation - Actif -	449		449
Total de l'actif	17 744	25	17 769
Passif			
Capitaux propres	1 833	-2	1 831
Provisions techniques brutes	12 539	10	12 549
Provisions (passifs non techniques)	188		188
Dettes pour dépôts en espèces	1 186	1	1 187
Dettes	1 892	12	1 904
Comptes de régularisation - Passif -	106	4	110
Total du passif	17 744	25	17 769

Les actifs nets apportés par Calypso à Allianz IARD sont de : 69,7 millions d'euros.

Il en résulte de l'opération de fusion :

Un mali de fusion d'un montant de 1,7 million d'euros correspondant à la différence entre l'actif net apporté par Calypso, soit 69,7 millions d'euros et la valeur nette de ses actions dans les livres d'Allianz IARD, soit 71,4 millions d'euros.

Compte de résultat proforma

En millions d'euros	Allianz IARD Opérations nettes 31/12/2019	Fusion de Calypso Opérations nettes 31/12/2019	Allianz IARD Proforma après élimination des IG 31/12/2019
- Primes acquises	4 837	9	4 846
Primes	4 741	8	4 749
Variation des primes non acquises	96	1	97
- Produits des placements alloués	321		321
- Autres produits techniques	43		43
- Charges des sinistres	-3 553	-7	-3 560
Prestations et frais payés	-3 610	-21	-3 631
Charges des provisions pour sinistres	57	14	71
- Charges des autres provisions techniques	-32		-32
- Participation aux résultats	-18		-18
- Frais d'acquisition et d'administration	-1 219	1	-1 217
Frais d'acquisition	-917	-9	-926
Frais d'administration	-719	-9	-727
Commissions reçues des réassureurs	417	19	436
- Autres charges techniques	-62		-62
- Variation de la provision pour égalisation	-4		-4
Résultat technique de l'assurance non-vie	315	3	318

Résiliation des traités de réassurance entre Allianz Vie et Allianz IARD

Deux traités de réassurance proportionnelle (en quote-part des risques santé et prévoyance) ont été signés le 8 septembre et le 15 décembre 2017 entre Allianz Vie (la cédante) et Allianz IARD (le réassureur). Ces deux traités, à effet du 1^{er} janvier 2017, ont pour objet d'organiser la cession des risques décès et prévoyance sur un portefeuille spécifique, et visent à diversifier le risque au sein des deux compagnies. Ces deux traités ont été résiliés au 31 décembre 2019 avec sortie de portefeuille.

Bilan 2019 et 2020

En millions d'euros	31/12/2019	Impacts Résiliation Traités Iard-Vie Flux 2020	31/03/2020	En millions d'euros	31/12/2019	Impacts Résiliation Traités Iard-Vie Flux 2020	31/03/2020
Créances pour espèces déposées	685	-685	0	Provisions techniques	1 705	-1 705	0
Primes à émettre	1 318	-1 318	0	Commissions sur primes à émettre	298	-298	0
Total de l'actif	2 003	-2 003	0	Total du passif	2 003	-2 003	0

Compte de résultat 2019 et 2020

En millions d'euros	Acceptations des Traités de réassurance avec Allianz Vie au 31/12/2019	Acceptations des Traités de réassurance avec Allianz Vie au 31/03/2020
- Primes acquises	1 019	-271
Primes	1 019	-271
Variation des primes non acquises		
- Produits des placements alloués		
- Autres produits techniques		
- Charges des sinistres	-797	-189
Prestations et frais payés	-620	-1 492
Charges des provisions pour sinistres	-177	1 303
- Charges des autres provisions techniques	-31	386
- Participation aux résultats	-11	
- Frais d'acquisition et d'administration	-229	59
Frais d'acquisition		
Frais d'administration	-229	59
Commissions reçues des réassureurs		
- Autres charges techniques		
- Variation de la provision pour égalisation	-1	16
Résultat technique de l'assurance non-vie	-51	0

Evènements postérieurs à la clôture

Changements au sein de la Direction générale

Fin 2020, M. Jacques Richier a fait part de son souhait de mettre fin à ses fonctions exécutives au sein de l'entreprise et a ainsi remis son mandat de Directeur Général. Le Conseil d'administration en a pris acte et a décidé à effet du 15 janvier 2021 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

M. Jacques Richier a été maintenu dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et la Direction générale de la société a été confiée à M. Fabien Wathlé. Il est assisté dans cette fonction par M. Pascal Thébé et M. Rémi Saucié, les deux Directeurs généraux délégués.

M. Rémi Saucié a corrélativement mis fin à son mandat d'administrateur et le Conseil d'administration, sur proposition du Président, a décidé de coopter Mme Corinne Cipièrre en son remplacement. Il sera demandé à l'assemblée générale de ratifier cette cooptation faite à titre provisoire.

Principes comptables

1 - Informations sur le choix des méthodes utilisées

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances modifié par le décret du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance et du règlement n°2015-11 de l'ANC relatif aux entreprises d'assurance modifié par le règlement n°2018-08 du 11 décembre 2018. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont établis conformément aux articles 430-1 à 432-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables.

2 - Opérations d'assurance

2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

2.2 Provisions pour primes non acquises

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

2.3 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises. La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

2.4 Sinistres

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs, nets des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres, notamment les frais des services règlements et les commissions versées au titre de la gestion des sinistres.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaires

Flux assurnet :

Assurnet Santé transporte les flux de décomptes maladie électroniques (NOEMIE) entre les caisses maladie des régimes obligatoires et les organismes d'assurance maladie complémentaire.

Assurnet Santé est certifié ISO 9001/2008 sur l'ensemble de son périmètre d'opérateur de flux Santé.

Assurnet Santé est un concentrateur technique, qui :

- collecte l'ensemble des décomptes auprès des régimes obligatoires et met à la disposition de chaque organisme complémentaire (AMC) ou délégataire les décomptes le concernant ;
- collecte les fichiers relatifs aux assurés des organismes complémentaires et les redistribue aux différents régimes obligatoires.

Flux tiers payant :

Allianz pratique le tiers payant avec SP santé. SP santé est la marque de l'association Santé Pharma dont Allianz est membre administrateur. L'objectif de l'association est de développer la pratique du tiers payant. L'opérateur technique choisi par Santé Pharma est le CETIP (opérateur national) qui fait partie du Groupe CEGEDIM.

Depuis le 31 octobre 2013, le CETIP est accrédité ISAE 3402 Niveau 2 pour la qualité et la fiabilité de ses procédures.

La dispense d'avance de frais pratiquée par les professionnels de santé au bénéfice des assurés Santé Allianz s'appuie soit sur les droits décrits sur l'attestation de tiers payant délivrée aux assurés, soit sur une interrogation en ligne des droits. La dispense d'avance de frais est réalisée en fonction du niveau de garantie prévu au contrat.

Les professionnels de santé demandent le remboursement des frais via l'envoi des factures au CETIP (soit par flux électronique soit par papier).

Le CETIP route les demandes de remboursement à Allianz dont le code est mentionné sur l'attestation de tiers payant.

Allianz contrôle les droits de l'assuré et l'absence de paiement déjà libéré au titre de la même demande dans les référentiels de la compagnie avant d'accepter le règlement automatique de la prestation.

Demandes de règlements envoyées par les assurés ou les professionnels de santé (cas des centres hospitaliers, dentistes ou opticiens) :

Les demandes de règlements sont valorisées unitairement avec contrôle des droits de l'assuré et contrôle de doublon avant de libérer le règlement conformément au niveau de garantie souscrit par l'assuré.

Le règlement et la comptabilisation des droits relatifs aux flux décrits ci-dessus, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

2.5 Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. La provision pour sinistres à payer n'est pas escomptée.

La provision pour sinistres à payer Non-vie est constituée de deux parties:

- La première partie représente les sinistres annoncés et non encore réglés (dossiers connus), elle est provisionnée selon la méthode dossier par dossier sur la base de la meilleure estimation connue de la prestation à payer.
- La seconde partie représente l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non connus – ou, le cas échéant, non totalement réglés - à la clôture de l'exercice. La provision relative aux sinistres survenus non connus (IBNR, Incurred But Not reported) est estimée sur base des méthodes statistiques courantes (Chain Ladder, Experted Loss Ratio...). La méthode appliquée dépend du segment considéré.

Les PSAP intègrent une estimation des sinistres non connus ou tardifs pour un montant de 2 800 millions d'euros.

A noter que pour la clôture des comptes au 31 décembre 2020, la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 constitue une provision pour sinistre à payer.

2.6 Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux contrats lorsque celles-ci ne sont pas payées ou incorporées immédiatement aux provisions mathématiques.

Les fonds nécessaires à la revalorisation des contrats sont prélevés sur les produits et portés au poste de provision pour participation aux bénéfices et ristournes en application des stipulations contractuelles. Ces sommes sont ensuite incorporées aux provisions mathématiques en fonction de l'évolution de l'indice de revalorisation.

2.7 Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

En France, les provisions mathématiques de rentes sont calculées comme suit :

- Pour le provisionnement des prestations servies en cas d'incapacité et d'invalidité issues de contrats individuels ou collectifs couvrant des risques corporels, les provisions sont calculées selon des tables donnant les probabilités de maintien en invalidité, de transition incapacité vers invalidité et de maintien en invalidité. Conformément à la réglementation, les provisions pour incapacité, y compris l'invalidité potentielle future, sont comptabilisées en PSAP alors que l'invalidité est comptabilisée en provisions mathématiques de rentes. En assurances collectives, la table utilisée est une table d'expérience certifiée par un actuaire indépendant. En individuelle, la table BCAC 2013 est utilisée. Son utilisation pour le portefeuille Allianz a été également certifiée par un actuaire indépendant.
- Pour les rentes d'incapacité et d'invalidité issues de contrats couvrant des risques autres que les dommages corporels : utilisation de la table réglementaire TD 88-90 instituée par l'arrêté du 20 décembre 1996.

Le règlement n°2018-08 du 11 décembre 2018 modifiant les taux d'actualisation des provisions techniques de rentes a été homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est possible.

Les modifications sont les suivantes :

Rentes issues d'un contrat non-vie hors dommages corporels (article 143-2 du CRC 2015-11)

- Le taux d'actualisation est modifié comme suit : Min (3,5% du TME sur les 24 derniers mois majorés de 10 points de base),
- Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le montant est revalorisé en application de la loi n°51-695 du 24 mai 1951 ou de la loi n°74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation égal à 2% (au lieu de 2,25%).

Provisions pour risques croissants

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Dans le cadre du maintien des garanties pour les personnes couvertes par un contrat collectif qui partent en retraite, le décret 2017-372, applicable aux contrats souscrits ou aux adhésions intervenues à compter du 1^{er} juillet 2017, a prévu la fin du plafonnement des cotisations à partir de la 4^{ème} année. Ce décret a eu pour conséquence une diminution de la PRC non significative.

Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée, par catégorie de risques, lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date, ainsi que les frais d'acquisition et d'administration y afférent, ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

2.8 Provision pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée par prélèvement sur les bénéfices techniques dans certaines catégories de risques à caractère cyclique selon les modalités définies aux articles R 331-3 et R 343-7 du Code des assurances afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

Allianz IARD constitue une provision pour égalisation en affaires directes au titre des dommages corporels collectifs, et en acceptations au titre des risques atomiques et de pollution. A compter de 2001 (article 28 de la Loi de Finances rectificative), la possibilité de constituer cette provision est étendue aux risques liés aux attentats et aux actes de terrorisme. Allianz IARD n'a pas utilisé cette faculté en 2020.

2.9 Charges par destination

Les charges sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des départements qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations
- Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien direct avec l'activité d'assurance.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...)
- indirectement sur la base de clés de répartition adaptées, en ce qui concerne les frais généraux d'exploitation.

Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination. Les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité, en s'appuyant sur des critères objectifs d'activité. Les valeurs des inducteurs utilisés pour les clés sont mises à jour annuellement et les clés sont revues lors de réorganisations ou d'évolution de l'activité.

3 - Opérations de réassurance

3.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traitée par traité, d'après les informations transmises par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés éventuellement de compléments sur la base des tendances des marchés et de l'expérience.

3.2 Cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont comptabilisés bruts de cessions en réassurance.

Les opérations de cessions (en Facultatifs ou en Traités) sont calculées sur les opérations brutes et comptabilisées dans chaque compte.

Le mode d'évaluation de la part des cessionnaires dans les provisions techniques est le même que celui des provisions techniques portées au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif du bilan.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évalués au cours de bourse du jour de clôture et sont inscrits en hors-bilan.

4 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du CNC n° 2000-01 du 20 avril 2000 sur les passifs.

5 – Dettes et créances

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. La cas échéant, une provision pour dépréciation des créances est constituée après analyse de la recouvrabilité des dites créances.

6 – Engagements en matière de pension ou d'indemnités assimilées

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013..

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Conformément à la précision apportée par la commission des études comptables de la CNCC et du CSOEC, les hypothèses de Turn-over tiennent compte uniquement des prévisions de démission et excluent par conséquent toute hypothèse de départ avant l'âge de la retraite (notamment licenciements et ruptures conventionnelles, individuelles ou collectives).

7 – Placements

7.1 Coût d'entrée et règles d'évaluation

7.1.1 Immeubles

Les immeubles et les terrains sont comptabilisés à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires. Suite à l'avis 2007-C du CNC du 15 juin 2007, applicable rétroactivement aux titres acquis depuis le 1er janvier 2007, les parts de SCI de participation sont comptabilisées à leur prix d'acquisition hors frais accessoires qui sont passés en charge.

Depuis le 1er janvier 2005, l'approche par composant a été mise en application conformément aux règlements sur les actifs du CRC 2004-06 ainsi que sur les passifs du CRC 2002-10, règlements depuis abrogés et repris par l'ANC n°2014-03.

Le tableau suivant détaille la durée d'amortissement des composants :

Composants	Bureaux/Habitations	IGH	Locaux commerciaux
Terrain			
Structures et façades porteuses	100 ans	70 ans	30 ans
Eléments non porteurs	40 ans	40 ans	30 ans
Génie Technique	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements	15 ans	15 ans	15 ans
Agencements preneurs	9 ans	9 ans	9 ans

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur de réalisation fait l'objet d'une certification annuelle par les experts immobiliers. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus-values latentes figurant à l'état détaillé des placements.

7.1.2 Valeurs mobilières

Actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont comptabilisées au prix d'achat hors intérêts courus conformément au règlement ANC n°2015-11 Livre I – Titre II. La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est déterminée conformément à l'article R343-10 du Code des assurances et correspond pour les titres cotés au cours de Bourse du jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés, à leur valeur vénale calculée en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus-values latentes figurant dans l'état récapitulatif des placements.

Obligations et autres valeurs à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées au prix d'achat hors intérêts courus. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément au règlement ANC n°2015-11 Livre I – Titre II.

Obligations indexées

Conformément au décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002 portant modification de l'article R.332-19 du Code des assurances et relatif à la comptabilisation des obligations indexées sur l'inflation, l'indexation sur le niveau général des prix constaté au cours de la période écoulée, depuis la date d'acquisition ou depuis le précédent arrêté comptable, est enregistrée en produits ou en charges de la période avec pour contrepartie au bilan un sous compte rattaché au compte principal de l'obligation.

Obligations convertibles

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément au règlement ANC n° 2015-11 Livre I – Titre II. A compter du 1er janvier 2016, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif (ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option) peuvent être comptabilisées conformément aux articles 121-9 et 423-10 du règlement ANC n° 2015-11 et R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances. Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Méthodes de valorisation (valeur de réalisation)

a – Actions et Obligations

Les actions cotées sont évaluées selon le dernier cours de bourse de clôture tel que publié le 31 décembre 2020 ou, à défaut, selon le dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Les évaluations des actions non cotées des participations du groupe ou de certaines participations stratégiques sont effectuées sur la base des méthodes suivantes :

- Pour les compagnies d'assurance vie : actif net réévalué incluant éventuellement la valeur du portefeuille de contrats en cours telle qu'évaluée dans le cadre des calculs de Market Consistent Embedded Value. A noter que cette MCEV est équivalente aux fonds propres MVBS,
- Pour les compagnies d'assurance non vie : méthode de l'actualisation des flux futurs de « dividendes » qui repose sur l'actualisation des flux de « résultat net » ajustés des éventuels relâchements de capital excédentaire ou au contraire d'une rétention de résultat pour satisfaire à un besoin en capital règlementaire,
- Pour les sociétés holdings : sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes des titres de participations.

Concernant les participations détenues dans les fonds de "private equity", les sociétés de gestion communiquent à la compagnie les dernières évaluations reçues des gérants des fonds sous-jacents éventuellement ajustées des appels de fonds versés et des distributions reçues par la compagnie entre la dernière évaluation et le 31/12/2020.

Les obligations cotées et les Titres de Créances Négociables sont évalués sur la base des cours au 31/12/2020 pour les titres qui disposent d'une cotation publiée fiable à la date d'arrêté ou sur la base de leur valeur probable de négociation telle que déterminée par les principaux courtiers pour les autres.

Certains actifs (ABS...), sont valorisés sur la base de prix de contributeurs externes.

La valeur de réalisation retenue au 31 décembre 2020 pour les titres considérés historiquement comme illiquides est dorénavant celle fournie par Bloomberg.

Les OPCVM sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date d'arrêté.

Les produits structurés et les instruments financiers à terme de gré à gré font l'objet d'une double évaluation :

- Une évaluation interne par le Service des Risques de marchés d'AGI France,
- Une valorisation externe par la contrepartie.

b – Les titres mis en pension

Les titres mis en pension sont comptabilisés au prix d'achat du sous-jacent en méthode LIFO (dernier entré – premier sorti). Ils sont évalués à la valeur de marché de ce même sous-jacent.

En contrepartie de ces titres mis en pension, Allianz IARD reçoit du cash comptabilisé en dette.

c – Les autres placements : les prêts, dépôts et cautionnements

Ces placements sont retenus pour leur valeur comptable correspondant à leur valeur de remboursement au jour de l'évaluation (c'est-à-dire de la valeur du prêt à l'origine diminuée des remboursements déjà effectués)

Divergences éventuelles entre les valorisations retenues et les valeurs de réalisation en cas de cession

Concernant les ABS, certaines obligations (corporate bancaires) pouvant générer un délai lors de la réalisation de l'actif, les valorisations mentionnées ci-dessus peuvent s'écarter des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

7.2 Provisions

7.2.1 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable. Néanmoins, une provision doit être constituée dans le cas de risque avéré de contrepartie, d'émetteur défaillant.

Lorsque la société Allianz IARD a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées dans le règlement ANC N° 2015 -11 Livre I - Titre II jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes.

7.2.2 Actions et autres titres à revenu variable

Provisions pour dépréciation à caractère durable :

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne lorsque la dépréciation présente un caractère significatif et durable.

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements, au sens du règlement ANC N° 2015-11 Livre I- Titre II.

a - Présomption de dépréciation durable

Conformément à l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11, un placement est présumé déprécié durablement dans les cas suivants :

- Il existait déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent.
- S'il s'agit de valeurs mobilières, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (-20%) au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté. Le critère de moins-value significative peut être défini, en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatiles.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement (baisse significative des indicateurs représentatifs du secteur d'activité, baisse significative de la valeur de marché sur une longue période alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement, évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement, difficultés de cession du placement, dégradation de l'adaptation d'un bien au marché ou constat de son inadaptation, existence d'un risque réel de contrepartie).

Concernant les titres de participation, une dépréciation est immédiatement constatée dès la présence d'une moins-value latente au moment de la clôture comptable. Le montant de la dépréciation comptabilisée correspond à cette même moins-value latente.

b - Prise en compte des caractéristiques de l'activité d'assurance

La valeur d'inventaire des placements (valeur retenue pour le calcul des provisions pour dépréciations à caractère durable) est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir les placements à l'horizon de détention envisagé et analysé sur la base notamment :

- Des contraintes en matière de gestion actif – passif.
- Du taux de rotation des portefeuilles titres.
- De la situation financière de l'entreprise détentrice (par exemple, existence de cash flow futurs positifs sur l'horizon de détention, ne nécessitant donc pas de cession sur le marché).
- De l'utilité effective de la détention pour l'entreprise (titres de participation, existence de pactes d'actionnaires ou d'accords de distribution,...).
- Des caractéristiques propres du portefeuille (« canton ») dans lequel est inscrit le placement concerné.

c - Détermination des valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur un horizon de 5 ans, 7 ans et 10 ans.

Les valeurs d'expertise des principales lignes d'actions sont déterminées à partir des estimations de consensus des EPS (Earnings Per Share) fournies par Bloomberg pour les années N+1 et N+2 et actualisées avec le taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque.

Pour les autres titres, les valeurs recouvrables sont obtenues en capitalisant la fair value avec le taux sans risque (taux des emprunts d'Etat allemand), plus une prime de risque.

d - Détermination de la provision

Les provisions sont déterminées par la différence entre la valeur recouvrable calculée et la valeur nette comptable au moment de l'arrêté comptable.

7.2.3 Provision pour risques d'exigibilité

Selon l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque la valeur de réalisation globale à la date de l'inventaire de l'ensemble des placements mentionnés à l'article R343-10 du Code des assurances (notamment immeubles, actions et autres titres à revenu variable), à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, est inférieure à la valeur comptable.

Pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date.

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est égale au tiers de la moins-value latente nette globale constatée. La provision inscrite au bilan au titre de l'exercice ne doit pas excéder le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

Allianz IARD n'a pas eu à doter cette provision en 2020.

7.2.4 Immeubles

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur la base d'une évaluation en valeur de marché, confiée à des experts indépendants. Une éventuelle dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable et donc le plan d'amortissement.

Pour l'ensemble des immeubles de placement, le critère de présomption de dépréciation à caractère durable est porté à 20 % de moins-value latente calculée sur la base des valeurs d'expertise établies par des experts indépendants. Une fois ce seuil de 20% de moins-value latente atteint, le calcul de la provision pour dépréciation durable se fera sur la base du calcul d'une valeur de recouvrement.

7.3 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts, les loyers courus de l'exercice et les profits de change.

Les charges des placements comprennent les amortissements des immeubles, les frais engendrés par la gestion des placements ainsi que les pertes de change.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières, ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part des produits des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des ressources propres sur le total des ressources d'assurance et des ressources propres de la société.

8 – Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances.

Lorsqu'une méthode différente a été retenue, il a été vérifié que son application ne générerait aucune différence significative avec le traitement préconisé.

En outre, pour la détermination des plus ou moins-values latentes, il est fait application des règles d'évaluation de l'article R.343-12 du Code des assurances.

Swaps de performance

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, en échangeant ce risque contre un taux du marché monétaire.

Elles sont comptabilisées comme des stratégies de rendement, parfaitement adossées au sous-jacent.

En hors bilan figure le montant correspondant à la valeur nominale des contrats.

Les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées puisque la compagnie n'a pas l'intention de procéder à un dénouement anticipé de ces stratégies. Il n'est constitué comptablement d'aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie. Les plus-values ou moins-values latentes des titres sous-jacents sont corrigées à due concurrence.

Forward bond

Les opérations de Forward bond sont des contrats d'achat à terme d'obligations dont les conditions sont fixées à l'avance : Prix exercice, date fixe. Il s'agit d'opérations de couverture traitées sur des marchés de gré à gré visant à se couvrir contre le risque de baisse de taux et de garantir le rendement des portefeuilles obligataires.

Elles sont comptabilisées comme des stratégies d'investissement (opérations à terme liées à des placements à détenir).

En engagements hors bilan est enregistré le montant d'achat à terme d'obligations.

9 – Opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées dans chacune des devises, conformément à l'article R 341.7 du Code des assurances et aux articles 241-1 et suivants du règlement ANC 2015-11. A la date de clôture, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change de clôture.

Conformément à l'article 241-5, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon 2 catégories :

- Opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change "structurelle" : les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales, ainsi que le financement en devises de ces titres et dotations. L'écart de conversion est enregistré au cours historique au bilan. Il n'y a pas de contrepartie au résultat,
- Opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change "opérationnelle". Elles concernent les autres opérations en devises. Les comptes de contre-valeur en euros sont soldés en contrepartie du résultat.

Cas particulier des instruments financiers à terme (IFT) : le traitement du compte d'écart de conversion relatif aux IFT de change respecte celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents (cf. Règlement n°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC – Titre IV : Opérations réalisées en devises).

10 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites au bilan sont conformes aux critères décrits dans l'ANC 2014-03.

Les durées d'amortissement sont déterminées en tenant compte de l'obsolescence des actifs acquis ou créés et de leur durée réelle d'utilisation dans l'entreprise.

Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire

11 – Impôts

Seuls les impôts exigibles sont constatés en charges.

Allianz IARD est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est ALLIANZ HOLDING France. Ce groupe a été mis en place le 1er janvier 2008.

La charge d'impôt sur les sociétés d'Allianz IARD est déterminée comme si la société était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère-fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère. La charge totale d'impôt sur les bénéfices comptabilisés au 31 décembre 2020 s'élève à 93,4 millions d'euros.

11.1 Taux d'impôt

Depuis le 1er janvier 2020, conformément à l'article 219 I al. 1 du Code général des impôts, modifié par l'article 39 de la loi n°219-1479 du 28 décembre 2019, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 28% dans la limite de 500 000 euros de bénéfice imposable et à 31% au-delà (hors contribution sociale sur les bénéfices).

Le taux d'imposition (y compris contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du Code général des impôts) est de 32,02% en 2020.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

11.2 Défis

En application de l'article 209 I al. 3 du Code général des impôts, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50 % du bénéfice fiscal.

La société Allianz IARD ne dispose d'aucun report déficitaire.

Notes sur le bilan

A.1 – Mouvements des actifs incorporels

En milliers d'euros	Brut			Amortissements/Provisions			Net	
	Situation au	Mouvements	Situation au	Situation au	Mouvements	Situation au	Situation au	Situation au
	31/12/2019	2020	31/12/2020	31/12/2019	2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Actifs incorporels :								
Droit au bail	272		272				272	272
Droit de jouissance de concession	487		487	195	6	202	285	292
Logiciels (3)	661 871	57 353	719 224	246 912	68 762	315 675	403 550	414 959
Brevets, licences, marques								
Frais d'établissement (1)	839		839				839	839
Droits incorporels (2)	157 572		157 572	39 438	2 931	42 369	115 203	118 134
Autres	2 016	- 286	1 730	1 730		1 730		286
Total	823 057	57 067	880 124	288 275	71 700	359 975	520 149	534 782

(1) Les frais d'établissement (839 milliers d'euros) correspondent au mali de fusion généré par l'absorption d'AGF LA LILLOISE en 2007.

(2) Les droits incorporels représentent le montant du rachat par Allianz IARD de Gan Eurocourtage.

(3) En ce qui concerne la rubrique Logiciels, les mouvements de l'exercice correspondent à des actifs générés en interne pour un montant de 57 353 milliers d'euros (55 projets IT dont les ABS Addons et IFRS17).

A.2 – Mouvements des terrains et constructions

En milliers d'euros	Brut			Amortissements/Provisions			Net	
	Situation au	Mouvements	Situation au	Situation au	Mouvements	Situation au	Situation au	Situation au
	31/12/2019	2020	31/12/2020	31/12/2019	2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Terrains et constructions	1 022 904	- 5 601	1 017 303	152 893	8 308	161 201	856 102	870 011
Total	1 022 904	- 5 601	1 017 303	152 893	8 308	161 201	856 102	870 011

A.3 – Mouvements des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Valeur brute à la clôture	Dépréciation et amortissement à l'ouverture	Dotations au cours de l'exercice	Reprises au cours de l'exercice	Surcôte /décôte	Différence de change	Dépréciation à la clôture	Valeur nette à la clôture
Terrains et constructions	1 017 303	152 893	15 441	7 133			161 201	856 102
Titres de propriété dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation								
Actions et autres titres à revenu variable :								
- dans les entreprises liées	617 809	202 344	101	157 263			45 182	572 626
- dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	10 551							10 551
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe :								
- dans les entreprises liées	137 000							137 000
Prêts :								
- dans les entreprises liées								
Total Entreprises Liées et Liens de Participations	765 360	202 344	101	157 263			45 182	720 178
Autres Placements								
- Actions et autres titres à revenu variable	1 740 069	26 007	13 543	10 606		-57	28 887	1 711 182
- Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	7 319 047	-25 896	494	91	47 634	86	22 228	7 296 820
- Prêts :	338 911							338 911
- Dépôts et cautionnements divers :	382 590	5 870			6 536		12 407	370 184
Total Autres Placements	9 780 618	5 982	14 037	10 697	54 170	29	63 521	9 717 097
- Valeurs déposées auprès des entreprises cédantes	216 995	-56 533			-18 124		-74 657	291 653
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	91 280							91 280
Total placements	11 871 557	304 685	29 579	175 093	36 046	29	195 247	11 676 310

Terrains et constructions

L'augmentation de dotation sur les terrains et constructions (15,4 millions d'euros) provient pour 15,4 millions d'euros des dotations aux amortissements de l'exercice.

Les reprises sur terrains et constructions (7,1 millions d'euros) se composent de minorations d'amortissements (7,1 millions d'euros) suite à des cessions d'immeuble..

Entreprises liées

Les dotations de l'année de 0,1 million d'euros concernent principalement :

- Vigny Depierre Conseils pour 0,1 million d'euros,

Les reprises des dépréciations sur les actions d'entreprises liées (157,3 millions d'euros) :

- Calypso pour 135,9 millions d'euros liée à sa fusion dans Allianz Iard en début d'année,
- Madeleine Opéra SA pour 21,3 millions d'euros.

Autres placements

L'augmentation des dépréciations sur autres placements (14 millions d'euros) incluent principalement les dépréciations suivantes :

- dotation de 6,8 millions d'euros sur Piovan SPA (Actions).
- dotation de 3,1 millions d'euros sur Viscom AG (Actions),
- dotation de 1,8 million d'euros sur KPS AG (Actions),
- dotation de 1,3 million d'euros sur Stemmer Imaging AG (Actions),
- dotation de 0,5 million d'euros sur Crédit Lyonnais (Titres Participatifs).

La diminution des dépréciations sur autres placements (10,7 millions d'euros) incluent principalement les dépréciations suivantes :

- reprise de 5,7 millions d'euros sur Amplitude Surgical SAS (Actions).
- reprise de 2 millions d'euros sur Ashmore EMKT COR DB Inst Eur (OPCVM Obligataires),
- reprise de 1,6 million d'euros sur AXA Infrastructre A (FPCR).

A.4 – Etat récapitulatif des placements et instruments financiers à terme

En milliers d'euros	2020			2019		
	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I - Placements (détail des postes 2 & 3 de l'Actif)						
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 017 303	856 102	1 584 801	1 022 904	870 011	1 587 257
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
2) Actions & autres titres à revenus variables autres que parts d'OPCVM	892 857	829 065	1 161 599	1 109 042	894 656	1 169 255
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	864 339	857 660	999 132	728 791	720 382	844 118
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	611 234	607 636	649 895	535 348	529 791	527 741
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
5) Obligations et autres titres à revenus fixes	7 456 047	7 433 842	8 319 595	7 521 735	7 547 686	8 352 228
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						1 064
IFT stratégie de rendement		23	-7 210		55	-6 577
6) Prêts hypothécaires	241 944	241 944	264 274	251 872	251 872	266 240
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
7) Autres prêts & effets assimilés	96 968	96 968	96 968	71 036	71 036	71 036
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement						
8) Dépôts auprès des Entreprises cédantes :	308 275	382 933	482 641	983 756	1 040 289	1 129 712
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnement en espèces, et autres placements :	382 590	370 184	492 706	334 042	328 172	421 870
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
11) Autres instruments financiers à terme	8 212	8 212	8 212	1 624	1 624	1 624
Ensemble des valeurs - Total des lignes 1 à 11 :	11 879 769	11 684 545	14 059 824	12 560 151	12 255 521	14 371 081
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						1 064
IFT stratégie de rendement		23	-7 210		55	-6 577
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	7 909 420	7 950 862	9 056 474	7 901 526	7 979 132	8 962 892
- Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	3 962 137	3 725 471	4 995 137	4 657 001	4 274 765	5 406 565
- Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés						
- Placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances						
- Autres instruments financiers à terme	8 212	8 212	8 212	1 624	1 624	1 624
IFT stratégie d'investissement ou de désinvestissement						
IFT stratégie de rendement	8 212	8 212	8 212	1 624	1 624	1 624
Total	11 879 769	11 684 545	14 059 824	12 560 151	12 255 521	14 371 081
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que						
celles visées ci-dessous :	11 686 438	11 491 355	13 861 543	11 696 130	11 391 639	13 503 646
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	91 297	91 297	91 297	775 749	775 749	775 749
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France :						
- Autres affectations ou sans affectation :	102 034	101 894	106 984	88 272	88 133	91 686
Total	11 879 769	11 684 545	14 059 824	12 560 151	12 255 521	14 371 081
c) Dont :						
- Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	11 835 358	11 640 045	14 009 844	12 519 552	12 214 838	14 326 738
- Placements et instruments financiers à terme hors l'OCDE	44 411	44 500	49 979	40 599	40 683	44 342
Total	11 879 769	11 684 545	14 059 824	12 560 151	12 255 521	14 371 081

A.5 – Tableau de concordance entre l'actif et l'état détaillé des placements

En milliers d'euros	2020	2019
Total des placements figurants à l'actif	11 635 123	12 176 609
Primes sur dérivés (intégrées à la valeur nette pour les IFT)	8 212	1 624
A déduire : Amortissements de différences sur prix de remboursement	97 490	88 510
A ajouter : Différences sur prix de remboursement à percevoir	138 700	165 798
Soit : Total Liste détaillée des placements	11 684 545	12 255 521

A.6 – Etat des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	2020			2019		
	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans
Créances :						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	770 668			745 434		
Créances nées d'opérations de réassurance	192 300			1 508 642		
Autres créances :						
Personnel	490			608		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	45 033			37 404		
Débiteurs divers	285 007			171 558		
Sous-total autres créances	330 531			209 570		
Total des créances	1 293 499			2 463 646		
Comptes courants et caisse	14 307			112 051		
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 243 508			1 185 875		
Dettes :						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	332 639			266 400		
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 823			377 442		
Dettes envers les établissements de crédit	27 102			190 404		
Autres dettes :						
Dépôts, cautionnements reçus, autres emprunts et dettes assimilées		506 429			556 563	
Personnel et comptes rattachés	112 635			110 413		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	123 786			123 804		
Créditeurs divers	342 514			266 798		
Sous-total autres dettes	578 935	506 429		501 015	556 563	
Total des dettes	994 499	506 429		1 335 261	556 563	

- Les créances sont nettes de dépréciation.
- Le poste créances nées d'opérations d'assurance directe inclut des primes à émettre et d'autres créances nées d'opérations d'assurance directe.
- La diminution des créances nées d'opérations de réassurance provient principalement du traité VIE IARD qui a pris fin au 31/12/2019 (-1 316 millions d'euros),
- La diminution des dettes nées d'opérations de réassurance provient principalement du traité VIE IARD qui a pris fin au 31/12/2019 (-309 millions d'euros),
- Les dettes envers le personnel comprennent une provision pour congés à payer de 84,8 millions d'euros, contre 83,1 millions d'euros en 2019.

A.7 – Participations dans les entreprises liées

En milliers d'euros Nom de la société	2020				2019			
	% de détention	Valeur comptable des titres détenus			% de détention	Valeur comptable des titres détenus		
		Brute	Dépréciations	Nette		Brute	Dépréciations	Nette
Sociétés Françaises :								
A - Valeurs mobilières								
1 - Actions								
Madeleine Opéra SAS	22,07	295 613	6 640	288 973	22,07	295 613	27 955	267 658
Calypso (*)					100,00	207 248	135 880	71 368
Allianz Vie (*)	1,72	72 290	0	72 290	1,72	72 290		72 290
20-22 Rue Le Peletier (EURL)	100,00	50 450	0	50 450	100,00	50 450		50 450
ACAR	100,00	37 407	32 915	4 492	100,00	37 407	32 926	4 481
Protexia France (*)	100,00	29 137		29 137	100,00	29 138		29 138
Rurale Assurance (*)	99,95	11 384		11 384	99,95	11 384		11 384
FCT CIMU 92	6,24				6,24			
Vigny Depierre Conseils SAS	100,00	6 101	4 825	1 276	100,00	6 101	4 724	1 377
Larose Trintaudon	4,45	3 063	750	2 313	4,45	2 930	805	2 125
UNIM (Assurances médicales)	0,20	46	0	46	0,20	46		46
ABT SAS	25,00	31	13	18	25,00	31	15	16
Total des actions		505 523	45 143	460 380		712 637	202 305	510 332
B - Obligations								
Allianz SE		137 000		137 000		137 000		137 000
Total des obligations		137 000		137 000		137 000		137 000
Total des valeurs mobilières		642 523	45 143	597 380		849 637	202 305	647 332
C - Prêts								
Allianz Informatique		16 486		16 486		16 561		16 561
Total des prêts		16 486		16 486		16 561		16 561
Sociétés Etrangères en France :								
A - Valeurs mobilières								
1 - Actions								
AREP VIII	14,51	43 912		43 912	14,51	40 276		40 276
AREP V	11,37	65 209		65 209	11,37	69 561		69 561
Allianz US Debt Holding SA	23,76	3 119		3 119				
AREP Lux V	11,37	7		7				
AREP IX	18,00	39	39		18,00	39	39	
Total des actions		112 286	39	112 246		109 877	39	109 838
Total des valeurs mobilières		112 286	39	112 246		109 877	39	109 838
Total		771 295	45 182	726 113		976 076	202 344	773 732

A.8 – Filiales et participations

Informations financières En milliers d'euros (issues des comptes individuels)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
Filiales et participations								
A- Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication								
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :								
a - Sociétés françaises :								
20-22 Rue Le Peletier, 1, cours Michelet, 92800 Puteaux	47 929	808	100,00	50 450	50 450	4 926	1 541	1 412
La Rurale, Tour Neptune 20, place de seine, La Défense, 92400 Courbevoie	960	1 667	99,95	11 384	11 384	42 735	3 221	1 944
ACAR, Tour Neptune, 20, place de Seine, La Défense, 92400 Courbevoie	594	61	100,00	37 407	4 492	9 080	4 993	5 402
Protexia France, 1, cours Michelet - CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex	1 895	37 998	100,00	29 137	29 137	69 830	13 547	9 997
SC TOUR MICHELET, 1, cours Michelet, 92800 Puteaux	53 675	7	100,00	126 497	126 497	5 358	1 431	
b - Sociétés étrangères :								
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la Société) :								
a - Sociétés françaises :								
Madeleine Opéra SAS , 1, cours Michelet 82800 Puteaux	1 584	616 235	22,07	295 613	288 973	63 921	93 330	3 744
b - Sociétés étrangères :								
AREP V, 161, Brompton Road, London	65	599 165	11,37	65 209	65 209		26 232	2 841
AREP VIII, 161, Brompton Road, London	19	305 352	14,51	43 912	43 912		7 161	
B- Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication								
1 - a - Filiales françaises (ensemble)				15 595	10 770			
1 - b - Filiales étrangères (ensemble)								
2 - a - Participations françaises (ensemble)				21 195	21 182			
2 - b - Participations étrangères (ensemble)				3 119	3 119			

A.9 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes En milliers d'euros	2020		2019	
	Montant concernant les entreprises (nette de dépréciation)		Montant concernant les entreprises (nette de dépréciation)	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Placements immobiliers:				
- Parts de SCI	126 497	9 494	126 497	9 494
Total des placements immobiliers	126 497	9 494	126 497	9 494
Autres Placements :				
- Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	572 626	10 551	620 170	10 551
- Obligations ⁽¹⁾	137 000		137 000	
- Prêts ⁽¹⁾	16 486		16 561	
Total des autres placements	726 113	10 551	773 732	10 551
Comptes-courants débiteurs divers	153 425	2 296	60 290	2 324
Total actif	1 006 034	22 341	960 518	22 369
Comptes-courants créanciers divers	66 555	3 588	59 676	3 588
Total passif	66 555	3 588	59 676	3 588

(1) Voir annexe A.7 pour le détail des placements dans les entreprises liées.

Les montants concernant les entreprises liées ou celles avec lesquelles Allianz IARD a un lien de participation, ne sont disponibles que pour les postes "Placements", "Autres créances" et "Autres dettes".

Le poste "Actions et autres titres à revenu variable", comprenant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (10,6 millions d'euros), comporte 7,4 millions d'euros de titres SACRA et 3,2 millions d'euros de titres CAPSAUTO.

A.10 – Composition du capital social

Catégories des titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en euro)
	A l'ouverture de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	6 526 100		6 526 100	152

Le capital Allianz IARD est détenu à 99,99 % par Allianz France SA et à 0,01% par des intérêts minoritaires.

A.11 – Capitaux propres

En euros	Clôture 31/12/2019 avant affectation	Affectation du résultat 31/12/2018	Incorp de réserves	Dividende exceptionnel	Autres augmentations	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	Résultat de l'exercice	Clôture 31/12/2020
Capital / fonds								
Capital social	991 967 200,00							991 967 200,00
Fonds d'établissement constitué								
Certificats mutualistes admis en fonds d'établissement								
Fonds social complémentaire								
Primes liées au capital social	24 301,84							24 301,84
Ecart de réévaluation								
Sous total capital / fonds	991 991 501,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	991 991 501,84
Réserves								
Réserves indisponibles								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées	309 914 629,01							309 914 629,01
Réserve pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement								
Réserve de capitalisation								
Réserve pour plus value nette à long terme	309 914 629,01							309 914 629,01
Réserve pour fonds de garantie								
Autres réserves	313 458 302,72	-87 631 893,56				-24,73		225 826 384,43
Sous total réserves	623 372 931,73	-87 631 893,56	0,00	0,00	0,00	-24,73	0,00	535 741 013,44
Autres éléments								
Report à nouveau	4 479,11							4 479,11
Résultat de l'exercice	217 332 759,44	-217 332 759,44					205 552 160,02	205 552 160,02
Subventions d'équipement et autres subventions d'investissement								
Sous total autres éléments	217 337 238,55	-217 332 759,44		0,00	0,00	0,00	205 552 160,02	205 556 639,13
Total	1 832 701 672,12	-304 964 653,00	0,00	0,00	0,00	-24,73	205 552 160,02	1 733 289 154,41

	Affectation du résultat
Projet de distribution de dividendes	250 014 891,00

A.12 – Passifs subordonnés

Aucun passif subordonné ne figure au bilan au 31 décembre 2020.

A.13 – Montant des provisions pour risques en cours

Catégories d'assurance (en milliers d'euros)	2020	2019
	Montant de la PREC	Montant de la PREC
Assurances collectives		
Dommages corporels collectifs		
Pertes pécuniaires	6 218	9 374
Automobile		
Responsabilité civile	3 418	5 926
Catastrophes naturelles		
Catastrophes naturelles	285	
Construction		
Construction	22	89
Total Brut	9 944	15 389
Assurances collectives		
Dommages corporels collectifs		
Catastrophes naturelles		
Catastrophes naturelles		
Total Cessions		
Total PREC Nette	9 944	15 389

La provision pour risques en cours comptabilisée en assurances collectives résulte d'un calcul au niveau du contrat.

A.14 – Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer

En milliers d'euros	2020	2019
Provisions pour sinistres à payer brutes de recours	9 862 362	10 890 395
Recours à recevoir	757 191	722 615
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	9 105 172	10 167 780

A.15 – Provisions pour sinistres et Boni - Mali

En milliers d'euros	2020	2019
Provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	8 579 637	8 487 824
Prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	1 772 574	1 845 971
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	6 847 132	6 587 907
Boni/Mali	-40 069	53 946

Les mali constatés en 2020 s'expliquent principalement par un renforcement de la RC Corporelle en Auto pour 45 millions d'euros et une revue du provisionnement de l'arrêt de travail sur les Dommages Corporels pour 30 millions d'euros.

A.16 – Etat des règlements et des provisions pour sinistres à régler

Année d'inventaire (en milliers d'euros)	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements	2 796 317	3 623 285	2 862 284	2 582 195	1 624 615
Provisions	567 328	776 148	861 597	1 122 637	1 914 822
Total des sinistres	3 363 645	4 399 433	3 723 880	3 704 832	3 539 437
Primes acquises	4 889 304	4 925 696	5 010 183	5 024 417	5 119 602
Pourcentage sinistres / primes acquises	68,80%	89,32%	74,33%	73,74%	69,13%

Année d'inventaire (en milliers d'euros)	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2019					
Règlements	2 700 188	3 462 790	2 633 173	1 686 750	
Provisions	668 402	915 221	1 045 962	1 918 639	
Total des sinistres	3 368 590	4 378 011	3 679 135	3 605 388	
Primes acquises	4 856 204	4 922 556	4 967 716	5 084 267	
Pourcentage sinistres / primes acquises	69,37%	88,94%	74,06%	70,91%	

Année d'inventaire (en milliers d'euros)	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2018					
Règlements	2 573 011	3 141 851	1 757 008		
Provisions	822 711	1 251 070	1 850 271		
Total des sinistres	3 395 722	4 392 921	3 607 279		
Primes acquises	4 846 146	4 886 160	5 004 540		
Pourcentage sinistres / primes acquises	70,07%	89,91%	72,08%		

Les montants communiqués portent sur l'activité mondiale Allianz IARD et concernent l'ensemble des catégories en affaires directes, qu'elles fassent l'objet d'une comptabilité par exercice de survenance ou par exercice de souscription (transport, construction, risques techniques pluriannuels, caution). Ces montants sont exprimés avant cessions en réassurance. Ils incluent les chargements et frais de gestion de sinistres et sont nets de recours. Les provisions pour sinistres de la construction comprennent la PSNEM.

A.17 – Comptes de régularisation - Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros	2020	2019
Comptes de régularisation - Actif :		
- Intérêts et loyers acquis et non échus	116 163	124 105
- Frais d'acquisition reportés	111 710	113 673
- Autres comptes de régularisation :		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	138 678	165 743
Evaluations techniques de réassurance Primes (hors Allianz Eurocourtage)	39 621	33 581
Evaluations techniques de réassurance Allianz Eurocourtage		
Options	10 548	10 111
Autres comptes de régularisation	8 303	1 656
Sous-total autres comptes de régularisation	197 150	211 091
Total des comptes de régularisation - Actif	425 023	448 869
Comptes de régularisation - Passif :		
- Amortissement des différences sur les prix de remboursement	97 490	88 510
- Autres comptes de régularisation	19 000	17 349
Total des comptes de régularisation - Passif	116 490	105 859
Produits à recevoir :		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	373 404	404 639
- Débiteurs divers	2 328	2 360
- Personnel		
- Etats, organismes de Sécurité Sociale		
Total des produits à recevoir	375 732	406 999
Charges à payer :		
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	96 554	88 905
- Personnel et comptes rattachés	84 853	83 170
- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	411	200
- Crédeurs divers	116 132	109 567
Total des charges à payer	297 949	281 843

- Les évaluations techniques de réassurance correspondent à l'estimation des comptes non reçus des cédantes effectuée conformément à l'article R 332-18 du Code des assurances..
- Les autres comptes de régularisations passif (19 millions d'euros) correspondent notamment aux commissions d'administration à payer en acceptation.
- Les produits à recevoir sur opérations d'assurance directe (373,4 millions d'euros) correspondent notamment aux primes restant à émettre.
- Les charges à payer sur opérations d'assurance directe (96,5 millions d'euros) comprennent les commissions sur primes restant à émettre et la charge d'intéressement des agents généraux.
- Les charges de personnel à payer (84,8 millions d'euros) correspondent à la charge relative aux congés à payer.

A.18 – Comptes de régularisation - Instruments financiers à terme

En milliers d'euros		Solde au 31/12/2020	Durée de vie résiduelle			Nature d'instrument	Nature de risque de marché	Solde au 31/12/2019
			0 à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans			
Actif :								
Swap Inflation	Primes payées restant à amortir	23	23					55
Forward Bonds	Primes payées restant à amortir							
Hedge RSU		13 183		13 183				14 889
Hedge SAR								
Total Actif		13 206						14 944
Passif :								
Crédit Default Swap	Primes reçues restant à amortir					Option	Actions	
Total Passif								

Hedge RSU : Instrument de couverture des Restricted Stocks Units lié à l'évolution du cours de Bourse de l'action de la société Allianz S.E.. Le délai de service relatif à cet instrument est de cinq ans.

Les résultats réalisés sur les instruments financiers à terme au cours de l'exercice 2020 correspondent à des opérations dénouées et s'élèvent à 21 392 milliers d'euros en pertes et à 36 244 milliers d'euros en gains, des amortissements de primes qui s'élèvent à 32 milliers d'euros en pertes et des intérêts reçus pour 1 385 milliers d'euros en gains.

La mise en valeur de marché des FX forwards s'élève à 8 213 milliers d'euros en gains.

Ces résultats concernent principalement les produits forwards bonds et les swaps (inflation et change).

A.19 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2020	Transfert	Dotations	Reprise pour non utilisation	Reprise pour utilisation	31/12/2019
France						
Provisions réglementées						
- Provision spéciale de réévaluation					284	284
Total Provisions réglementées					284	284
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges :						
- Litiges fiscaux						
- Litiges URSSAF ⁽¹⁾	130		130			
- Gestion immobilière	3 943		3 692			251
- Contentieux intermédiaires d'assurance	4 215		2 425	692		2 482
- Litiges avec le personnel	2 810		327	342	833	3 658
- Autres litiges						
Sous-total Provisions pour litiges	11 098		6 574	1 033	833	6 391
Autres provisions pour risques :						
- Gestion immobilière ⁽²⁾	3 018		3 018			
- Portefeuille d'agences ⁽³⁾	12 480		115	2 008	60	14 433
- Autres provisions pour risques ⁽⁴⁾	32 147		11 160	14		21 000
Sous-total Autres provisions pour risques	47 644		14 293	2 021	60	35 433
Total Provisions pour risques	58 742		20 866	3 055	893	41 824
Provision pour restructuration						
. Provisions pour restructuration - Plan d'adaptation 2008 ⁽⁵⁾	3 088		3 840		9 391	8 639
Total provisions pour restructuration	3 088		3 840		9 391	8 639
Provisions pour charges						
- Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽⁶⁾	70 580	191	17 775		10 362	62 977
- Provisions pour impôts : Plus-values d'apports sur immeubles	4 330			428		4 758
- Provisions pour gros entretien ou grandes révisions ⁽⁷⁾	3 351	-185	3 536		3 719	3 719
- Autres provisions pour charges :						
Intéressement des salariés	15 047		14 663		13 122	13 506
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	10 253	133	10 149	29	11 630	11 630
Médailles du Travail et congés d'ancienneté	21 692	40	833		979	21 797
Salaires et charges sociales au titre des SAR/RSU/MTB	13 048		3 884	838	3 852	13 854
Autres provisions pour charges						
Total Provisions pour charges	138 301	179	50 840	1 295	43 664	132 241
Total provisions pour risques et charges - France	200 131	179	75 546	4 349	53 948	182 703
D.O.M./T.O.M. ⁽⁸⁾	4 605			330		4 935
Etranger						
Total général	204 736	179	75 546	4 679	54 232	187 922

(1) Une provision URSSAF de 130 milliers d'euros a été dotée au 31 décembre 2020.

(2) Une provision pour risque de COVID 3 018 milliers d'euros a été dotée au 31 décembre 2020.

(3) Au 31 décembre 2020, la perte future entre les indemnités compensatrices et les nouvelles valeurs d'agence a été calculée sur la base du "Statut AGF 1997". Le calcul a été effectué sur l'ensemble des agences quelle que soit la compagnie d'origine. Il est actualisé au taux de 2% en fonction de l'année théorique de départ à la retraite des agents concernés.

(4) Les autres provisions pour risques comprennent notamment :

- Une provision pour risques divers de 31 681 milliers d'euros.

(5) Au 31 décembre 2020, la provision pour restructuration s'élève à 3 088 milliers d'euros. Cette provision, initialement comptabilisée en 2017 et actualisée en 2018, est intégralement liée aux conséquences de la transformation de l'entreprise matérialisée notamment par l'accord GPEC et le plan de décommissionnement des outils informatiques, et comptabilisée en 2017.

(6) Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent notamment :

- La provision pour indemnités de fin de carrière pour 45 935 milliers d'euros contre 41 978 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

- La provision pour Caisse de Retraite du Personnel AGF pour 23 240 milliers d'euros contre 19 521 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(7) En 2003, Allianz IARD avait appliqué de façon rétrospective le règlement n° 2003-07 du CRC du 12 décembre 2003, en comptabilisant une provision pour gros entretien ou grandes révisions qui couvre les dépenses de deuxième catégorie faisant l'objet de programmes pluriannuels.

(8) Les provisions Outre-Mer, concernent des contentieux avec les agents généraux et les courtiers pour 605 milliers d'euros, une provision pour risques divers de 3 000 milliers d'euros et une provision au titre des bas de bilan pour 1 000 milliers d'euros..

Notes sur le compte de résultat

B.1 – Ventilation des charges et produits des placements

En milliers d'euros	2020			2019		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	35 690	880	36 570	26 900	2 136	29 036
Revenus des placements immobiliers		47 760	47 760		49 635	49 635
Revenus des autres placements		262 492	262 492		286 623	286 623
Autres revenus financiers		11 705	11 705		10 794	10 794
Total (poste III -3a du compte de résultat)	35 690	322 837	358 527	26 900	349 188	376 088
Frais financiers		-64 508	-64 508		-68 271	-68 271
Autres produits des placements nets de charges		-6 507	-6 507		2 249	2 249
Variation des amortissements et dépréciations relatifs aux placements		-5 290	-5 290		-5 684	-5 684
Plus-values de cessions nettes de moins-values		25 492	25 492		81 543	81 543
Variation de la réserve de capitalisation						
Pertes ou profits de change		-32 115	-32 115		4 799	4 799
Revenu net des placements	35 690	239 910	275 600	26 900	363 824	390 724

• **Le revenu net des participations sur entreprises liées de 35,7 millions d'euros de 2020 comprend notamment :**

- Un produit de 10 millions d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres Protexia France,
- Un produit de 5,4 millions d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres A.C.A.R.,
- Un produit de 5,2 millions d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres Allianz Vie,
- Un produit de 3,7 millions d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres Madeleine Opéra SA,
- Un produit de 2,8 million d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres AREP V,
- Un produit de 2,1 millions d'euros correspondant aux coupons encaissés sur obligations Allianz SE,
- Un produit de 1,9 million d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur La Rurale Assurance.
- Un produit de 1,4 million d'euros correspondant aux dividendes encaissés sur titres 20-22 rue Le Peletier,

Le revenu net des placements immobiliers comprend notamment :

- Des revenus de loyers commerciaux pour 34,5 millions d'euros.

Les plus-values de cessions nettes de moins-values incluent notamment :

- Une moins-value de 23,1 millions d'euros suite à la cession de titres Pimco Emrg Local Bd INS ELHG,
- Une moins-value de 17,8 millions d'euros suite à la cession de titres Allianz Eur Eqy Div W7,
- Une moins-value de 16,9 millions d'euros suite à la cession de titres Pimco Emrg Mkts Bnd INSEHDIN,
- Une moins-value de 9,5 millions d'euros suite à la cession de titres Amplitude Surgical SAS,
- Une moins-value de 2,1 millions d'euros suite à la cession d'obligations CCL 1,
- Une moins-value de 1,6 million d'euros suite à la cession de titres Axa Infrastructure A FCPR,
- Une plus-value de 18,2 millions d'euros suite à la cession d'obligations Devoteam SA,
- Une plus-value de 12,2 millions d'euros suite à la cession de l'immeuble 11, rue du Débarcadère à Paris,
- Une plus-value de 10,5 millions d'euros suite à la cession de l'immeuble 5, rue Jean Longuet à Chatenay Malabry,
- Une plus-value de 7,2 millions d'euros suite à la cession de l'immeuble 8/10, rue d'Alsace à Asnières,
- Une plus-value de 4,8 millions d'euros suite à la cession de l'immeuble 16, rue Surcouf à Paris,
- Une plus-value de 4,3 millions d'euros suite à la cession de l'immeuble 16, rue Clauzel à Paris,
- Une plus-value de 3 millions d'euros suite à la cession d'obligations EMZ 7,
- Une plus-value de 2,5 millions d'euros suite à la cession de titres Allianz Iart Vintage FCPR,
- Une plus-value de 2 millions d'euros suite à la cession d'obligations GSO Capital opportunities Feeder,
- Une plus-value de 1,8 million d'euros suite à la cession de l'immeuble 52, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris,
- Une plus-value de 1,7 million d'euros suite à la cession d'obligations BGB 0.8,
- Une plus-value de 1,6 million d'euros suite à la cession de titres Allianz Pet & ANML Wellbn Weur,
- Une plus-value de 1,5 million d'euros suite à la cession de titres FCPR Tocqueville Invest Privé A1,
- Une plus-value de 1,2 million d'euros suite à la cession d'obligations FRTR 1 11/25/25,
- Une plus-value de 1 million d'euros suite à la cession de titres Allianz Stategic Bnd IT HEE,

La variation des amortissements et dépréciations relatifs aux placements incluent notamment:

- Une reprise de 21,3 millions d'euros au titre de Madeleine Opéra,
- Une reprise de 5,7 millions d'euros au titre d'Amplitude Surgical SAS,
- Une reprise de 2 millions d'euros au titre de Ashmore Emkt Cor DB Inst,
- Une reprise de 1,6 million d'euros au titre d'AXA Infrastructure A FCPR,
- Une dotation de 6,8 millions d'euros au titre de Piovan SPA,
- Une dotation de 3,1 millions d'euros au titre de Viscom AG,
- Une dotation de 1,6 million d'euros au titre de KPS AG,
- Une dotation de 1,3 million d'euros au titre de Stemmer Imaging AG,
- La dotation aux amortissements représente 15,4 millions d'euros.

B.2 – Position de change et analyse des différences de conversion

Monnaies En milliers d'euros	Situation au 31/12/2020			Situation au 31/12/2019		
	Actif net en devises	Actif net converti	Pertes (-) Profits (+)	Actif net en devises	Actif net converti	Pertes (-) Profits (+)
Ariary Malgache	402 088	86	-11	399 147	96	-2
Couronne Danoise	1 687 628	226 539	390	746 848	99 942	
Couronne Suédoise	367 371	36 560	1 655	380 392	36 201	-1 290
Dinar Tunisien	365	111	-6	368	118	10
Dirham Marocain	-873	-80	3	-2 079	-194	-5
Dollar Australien	-106	-67	0	-105	-65	-1
Dollar Canadien	37	24	5	-101	-69	-5
Dollar USA	508 602	424 204	-32 036	435 423	389 670	6 398
Franc C.F.A.	5 021 624	7 655	0	2 650 474	4 041	
Franc C.F.P.	-7 030 266	-58 914	0	-9 913 544	-83 075	
Franc Suisse	-5 002	-4 626	-32	-6 805	-6 260	-196
Leu Roumain	-1 533	-315	2	-456	-95	
Livre Sterling	24 089	26 973	-1 202	19 097	22 503	-270
Zloty	-1 134	-249	36	-2 282	-537	-4
Euro	-657 963	-657 963	0	-462 339	-462 339	
Autres devises		62	-7		63	5
Pertes de change			-31 204			
Profits de change						4 640

B.3 – Ventilation par catégorie du résultat technique 2020

En milliers d'euros	Dom-mages corporels individuels	Dom-mages corporels collectifs	Automobile			Dommages aux biens des particuliers	Dom-mages aux biens des professionnels	Dom-mages aux biens agricoles	Total dommages aux biens	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
			Responsabilité civile	Dom-mages	Total						
Primes acquises	653 686	200 076	699 035	1 176 670	1 875 705	841 934	805 828	42 452	1 690 214	141 822	304 966
Primes	652 931	199 344	698 909	1 179 329	1 878 238	855 431	784 679	42 140	1 682 251	140 962	299 839
Variation des primes non acquises	754	732	126	-2 659	-2 533	-13 497	21 149	312	7 963	860	5 127
Charges des prestations	-462 632	-200 038	-645 580	-685 249	-1 330 829	-434 251	-661 591	-21 098	-1 116 939	-161 456	-188 615
Prestations et frais payés	-419 422	-181 431	-549 240	-702 177	-1 251 417	-458 701	-557 825	-28 037	-1 044 563	-142 535	-161 352
Charges des provisions pour prestations et diverses	-43 210	-18 607	-96 340	16 928	-79 412	24 451	-103 766	6 939	-72 376	-18 921	-27 263
Solde de souscription	191 054	38	53 455	491 421	544 876	407 683	144 237	21 355	573 275	-19 634	116 351
Frais d'acquisition	-117 453	-15 051	-91 287	-155 913	-247 200	-170 174	-192 966	-7 031	-370 170	-14 166	-43 743
Autres charges de gestion nettes	-53 079	-20 434	-68 468	-78 808	-147 276	-95 290	-95 332	-5 399	-196 021	-11 310	-27 965
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-170 532	-35 485	-159 754	-234 721	-394 476	-265 464	-288 298	-12 430	-566 192	-25 476	-71 708
Produits des placements	3 518	8 731	65 678	6 619	72 298	14 597	21 134	454	36 185	2 664	39 436
Participation aux résultats	-121	-2 456	-751	0	-751	-22	-11	0	-33	0	-147
Solde financier	3 397	6 275	64 928	6 619	71 547	14 576	21 123	454	36 152	2 664	39 289
Part des réassureurs dans les primes acquises	-21 240	-8 731	-222 094	-375 889	-597 983	-288 425	-352 874	-13 731	-655 030	-103 343	-100 498
Part des réassureurs dans les prestations payées	7 424	7 109	143 697	275 010	418 707	157 815	196 887	9 731	364 433	118 413	41 846
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	2 947	-637	23 191	-69 653	-46 462	-19 650	75 978	-4 965	51 362	-20 343	14 687
Part des réassureurs dans les participations aux résultats		15		2	2	25	20		45		5
Commissions reçues des réassureurs	5 523	1 625	59 026	101 105	160 132	67 752	133 932	3 335	205 019	10 531	24 138
Solde de réassurance	-5 346	-620	3 820	-69 424	-65 603	-82 483	53 944	-5 631	-34 170	5 258	-19 822
Résultat technique	18 573	-29 792	-37 551	193 895	156 344	74 311	-68 994	3 748	9 065	-37 188	64 110
Hors compte											
Provisions pour primes non acquises (clôture)	14 758	1 092	71 803	131 895	203 698	187 932	120 837	5 012	313 781	24 848	25 575
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	15 513	1 824	71 929	129 236	201 165	174 435	141 986	5 323	321 744	25 708	30 702
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	162 191	238 747	2 341 208	293 166	2 634 375	567 806	882 838	15 224	1 465 869	396 086	1 537 299
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	114 573	212 263	2 263 659	309 939	2 573 598	591 570	786 376	22 168	1 400 115	377 450	1 522 451
Autres provisions techniques (clôture)	80 330	259 613	671 629		671 629	18 934	12 070	145	31 148	285	130 169
Autres provisions techniques (ouverture)	84 620	267 454	652 089	155	652 244	19 599	4 756	139	24 494		117 606

En milliers d'euros	Protec- tion juridique	Assis- tance	Pertes pécuniaï- res diverses	Trans- ports	Assurance construc- tion (domma- ges)	Assurance construc- tion (R.C.)	Crédit	Caution	Total affaires directes	LPS	Total accepta- tions	Total général
Primes acquises	827	30 692	12 796	35 306	36 417	148 998		2 236	5 133 740	6 457	11 718	5 151 915
Primes	775	30 706	12 842	35 314	36 417	148 964		2 327	5 120 910	5 525	13 618	5 140 053
Variation des primes non acquises	51	-14	-46	-8		33		-91	12 830	932	-1 899	11 862
Charges des prestations	-228	-9 290	-6 419	-22 474	-52 441	-83 848		-276	-3 635 485	-3 005	10 235	-3 628 255
Prestations et frais payés	-260	-4 067	-8 922	-21 718	-76 612	-111 335		-164	-3 423 797	-2 907	-1 672 905	-5 099 610
Charges des provisions pour prestations et diverses	33	-5 223	2 502	-756	24 171	27 487		-112	-211 688	-97	1 683 141	1 471 356
Solde de souscription	599	21 402	6 377	12 832	-16 024	65 149		1 960	1 498 255	3 452	21 954	1 523 661
Frais d'acquisition	-138	-2 678	-1 405	-6 429	-3 241	-19 203		-119	-840 995	-916	-56 174	-898 085
Autres charges de gestion nettes	-83	-1 698	932	-4 000	-3 847	-13 935		-112	-478 829	-547	33 418	-445 957
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-222	-4 376	-473	-10 429	-7 087	-33 138		-230	-1 319 824	-1 463	-22 756	-1 344 042
Produits des placements	17	60	498	781	17 366	38 456		92	220 101	95	8 847	229 042
Participation aux résultats									-3 508		-2 672	-6 180
Solde financier	17	60	498	781	17 366	38 456		92	216 593	95	6 175	222 863
Part des réassureurs dans les primes acquises	-248	115	-77	-10 309	-17 275	-48 869		-1 107	-1 564 595		-32 189	-1 596 784
Part des réassureurs dans les prestations payées	42	15	22	6 200	1 319	12 866		40	978 436		90 520	1 068 957
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	3	-4	-17	995	18 304	19 934		25	40 795		-34 889	5 906
Part des réassureurs dans les participations aux résultats									67		847	914
Commissions reçues des réassureurs	67	-31	51	2 734	3 537	10 872		197	424 395		5 018	429 413
Solde de réassurance	-136	95	-21	-380	5 885	-5 196		-846	-120 901		29 307	-91 594
Résultat technique	258	17 182	6 381	2 804	140	65 271		975	274 123	2 084	34 680	310 887
Hors compte												
Provisions pour primes non acquises (clôture)	228	298	66	258		812		91	585 505	292	9 880	595 677
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	279	284	20	250		845			598 335	1 223	7 981	607 539
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	534	8 676	18 595	28 832	718 712	1 554 778		2 321	8 767 015	1 826	315 704	9 084 545
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	567	3 453	19 803	28 076	742 883	1 582 197		2 209	8 579 637	1 729	1 591 309	10 172 676
Autres provisions techniques (clôture)			11 595			22			1 184 792		133 319	1 318 112
Autres provisions techniques (ouverture)			12 890			89			1 159 396		540 855	1 700 251

B.4 – Ventilation par catégorie du résultat technique 2019

En milliers d'euros	Dom-mages corporels individuels	Dom-mages corporels collectifs	Automobile			Dommages aux biens des particuliers	Dom-mages aux biens des professionnels	Dom-mages aux biens agricoles	Total dommages aux biens	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
			Responsabilité civile	Dom-mages	Total						
Primes acquises	637 886	210 899	679 467	1 141 500	1 820 967	785 210	896 656	43 232	1 725 098	140 147	303 952
Primes	637 698	211 174	680 827	1 146 236	1 827 063	779 446	892 955	43 025	1 715 426	139 318	305 852
Variation des primes non acquises	188	-274	-1 360	-4 736	-6 096	5 764	3 701	207	9 672	828	-1 900
Charges des prestations	-410 974	-154 954	-659 441	-787 035	-1 446 476	-436 921	-536 514	-20 946	-994 382	-87 981	-199 168
Prestations et frais payés	-425 074	-207 591	-583 927	-756 018	-1 339 945	-471 886	-486 941	-25 428	-984 255	-144 642	-202 895
Charges des provisions pour prestations et diverses	14 100	52 637	-75 514	-31 017	-106 531	34 965	-49 573	4 482	-10 127	56 661	3 727
Solde de souscription	226 912	55 945	20 026	354 465	374 491	348 288	360 142	22 286	730 716	52 166	104 784
Frais d'acquisition	-111 470	-11 266	-91 380	-153 251	-244 631	-140 355	-228 273	-9 162	-377 790	-14 291	-46 985
Autres charges de gestion nettes	-52 267	-20 762	-66 178	-77 213	-143 391	-87 265	-108 324	-5 917	-201 507	-11 112	-30 606
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-163 737	-32 028	-157 558	-230 464	-388 022	-227 620	-336 597	-15 079	-579 297	-25 403	-77 592
Produits des placements	1 484	6 600	88 656	11 240	99 897	22 108	28 386	912	51 407	2 870	52 891
Participation aux résultats	-386	-2 524	-2 415		-2 415	-74	-10	-1	-84		-444
Solde financier	1 098	4 076	86 241	11 240	97 481	22 033	28 377	912	51 322	2 870	52 447
Part des réassureurs dans les primes acquises	-20 581	-5 886	-203 133	-341 043	-544 175	-261 029	-374 833	-12 503	-648 365	-101 453	-103 243
Part des réassureurs dans les prestations payées	7 058	3 179	110 104	204 047	314 151	114 613	116 216	6 705	237 534	97 484	45 579
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	2 587	1 404	75 324	36 805	112 130	29 057	41 869	1 275	72 202	-66 803	37 527
Part des réassureurs dans les participations aux résultats		35		20	20	32	-1		32		5
Commissions reçues des réassureurs	5 672	901	55 550	91 494	147 044	62 765	129 645	2 434	194 844	4 475	23 233
Solde de réassurance	-5 264	-368	37 846	-8 676	29 170	-54 561	-87 104	-2 089	-143 754	-66 298	3 102
Résultat technique	59 009	27 625	-13 445	126 565	113 120	88 140	-35 182	6 030	58 988	-36 665	82 741
Hors compte											
Provisions pour primes non acquises (clôture)	15 270	1 824	70 662	127 348	198 011	173 347	141 986	5 323	320 656	25 592	30 702
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	15 458	1 549	69 303	122 612	191 915	179 111	145 687	5 531	330 328	26 420	28 802
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	113 261	211 427	2 202 363	300 151	2 502 514	585 803	786 376	22 168	1 394 347	377 127	1 522 469
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	120 118	241 583	2 130 406	269 133	2 399 540	620 701	736 708	26 654	1 384 063	359 765	1 561 278
Autres provisions techniques (clôture)	84 620	267 454	651 281		651 281	19 547	4 756	139	24 442		117 606
Autres provisions techniques (ouverture)	91 477	288 937	645 308		645 308	19 540	4 840	135	24 515	74 022	82 080

En milliers d'euros	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)	Assurance construction (R.C.)	Crédit	Caution	Total affaires directes	LPS	Total acceptations	Total général
Primes acquises	919	25 264	11 554	30 947	56 223	145 733		2 505	5 112 095	6 248	1 319 604	6 437 946
Primes	894	25 271	11 465	30 938	56 223	145 898		2 169	5 109 390	6 593	1 315 196	6 431 179
Variation des primes non acquises	25	-7	89	8		-165		336	2 705	-345	4 407	6 767
Charges des prestations	-273	-7 957	-9 927	-17 900	-85 533	-90 898		-751	-3 507 174	286	-1 066 633	-4 573 521
Prestations et frais payés	-310	-7 080	-10 833	-20 566	-91 858	-123 140		-503	-3 558 692	-4 963	-794 597	-4 358 253
Charges des provisions pour prestations et diverses	37	-877	907	2 666	6 325	32 242		-249	51 518	5 249	-272 035	-215 268
Solde de souscription	647	17 307	1 628	13 047	-29 310	54 834		1 754	1 604 921	6 534	252 971	1 864 425
Frais d'acquisition	-157	-2 205	-1 377	-5 769	-6 380	-19 956		-132	-842 411	-888	-73 599	-916 898
Autres charges de gestion nettes	-96	-1 616	-2 611	-3 735	-4 960	-13 298		-78	-486 040	-621	-250 134	-736 796
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-254	-3 821	-3 989	-9 505	-11 340	-33 255		-210	-1 328 451	-1 509	-323 733	-1 653 694
Produits des placements	17	8	127	1 102	23 918	54 173		109	294 602	312	26 280	321 194
Participation aux résultats			125						-5 728		-12 426	-18 154
Solde financier	17	8	252	1 102	23 918	54 173		109	288 874	312	13 854	303 040
Part des réassureurs dans les primes acquises	-282	-154	-193	-9 927	-19 205	-48 931		-1 055	-1 503 451		-97 310	-1 600 761
Part des réassureurs dans les prestations payées	51	20	14	4 519	623	12 466		57	722 735		25 250	747 986
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations		-10	-42	858	18 074	28 972		9	206 905		29 858	236 764
Part des réassureurs dans les participations aux résultats									92		159	250
Commissions reçues des réassureurs	77	53	65	2 565	5 076	10 847		197	395 050		21 847	416 897
Solde de réassurance	-155	-91	-156	-1 986	4 567	3 355		-792	-178 669		-20 196	-198 864
Résultat technique	255	13 403	-2 264	2 659	-12 165	79 108		861	386 675	5 336	-77 104	314 907
Hors compte												
Provisions pour primes non acquises (clôture)	279	274	20	250		845			593 722	1 223	12 145	607 091
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	304	267	109	258		680		336	596 427	878	16 552	613 857
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	567	3 453	19 803	29 283	742 883	1 582 197		2 209	8 501 538	1 729	1 663 288	10 166 555
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	604	2 576	20 710	31 949	749 208	1 614 472		1 960	8 487 824	6 978	1 434 833	9 929 636
Autres provisions techniques (clôture)			12 890			89			1 158 381		540 855	1 699 236
Autres provisions techniques (ouverture)			12 890			57			1 219 288		493 491	1 712 778

B.5 – Frais généraux par nature

En milliers d'euros	2020	2019
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	507 437	497 777
Impôts et taxes	26 781	23 361
Commissions	939 677	1 224 350
Dont commissions aux intermédiaires	939 677	1 224 350
Dont autres commissions		
Achats et autres charges externes	239 308	250 841
Amortissements et provisions	74 637	66 106
Autres charges de gestion courante	- 18 863	33 606
Total	1 768 976	2 096 040

B.6 – Frais généraux par destination

En milliers d'euros	2020	2019
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	329 047	330 670
Frais d'acquisition	898 085	916 898
Frais d'administration	431 968	718 520
Frais internes et externes de gestion des placements	64 508	68 271
Autres charges techniques	45 368	61 681
Autres charges non techniques		
Total	1 768 976	2 096 040

B.7 – Charges du personnel

En milliers d'euros	2020	2019
Charges de personnel		
Salaires	429 302	408 685
Pensions de retraite	66 818	83 447
Charges sociales	- 1 299	- 2 549
Commissions versées au personnel commercial	12 616	8 194
Autres		
Total	507 437	497 777
Personnel en ETP	4 370	4 234
Montant versé aux agences de travail temporaire	1 741	10 503
Personnel intérimaire en ETP	213	205

Il s'agit des frais afférents au personnel juridiquement rattaché à Allianz IARD (tous pays confondus). Ces frais font l'objet d'une répartition entre les sociétés du groupe en fonction de l'activité du personnel.

B.8 – Ventilation des primes brutes émises

En milliers d'euros	2020	2019
Primes d'assurance directe :		
- En France	5 126 436	5 115 983
- Dans l'U.E (Hors France)		
- Hors U.E		
Total	5 126 436	5 115 983

B.9 – Montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé pendant l'exercice

En milliers d'euros	2020	2019
Commissions :		
- De gestion des sinistres	139 107	132 212
- D'acquisition	621 695	606 173
- D'administration	183 757	188 599
- Autres commissions techniques		
Total	944 559	926 984

B.10 – Montant des commissions afférentes aux acceptations comptabilisé pendant l'exercice

En milliers d'euros	2020	2019
Commissions :		
- De gestion des sinistres	-10	112
- D'acquisition	49 307	65 782
- D'administration	-47 030	236 295
- Autres commissions techniques		
Total	2 267	302 189

B.11 – Entrées et sorties de portefeuille

En milliers d'euros	2020		2019	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Primes	-183 511	184 487	-175 091	125 145
Sinistres	-579	-785 818	62 292	-45 788
Total	-184 090	-601 330	-112 799	79 357

La forte variation constatée sur les sinistres en sortie de portefeuille (+740 millions d'euros) est principalement due à la fin des traités IARDVIE (+785 millions d'euros) et à la fusion absorption de Calypso en 2020 (acceptations Calypso en 2019 : 40 millions d'euros).

La variation constatée sur les sinistres en entrée de portefeuille (+63 millions d'euros) est principalement due à la fusion absorption de Calypso en 2020 (acceptations Calypso en 2019 : -62 millions d'euros).

La variation de 59 millions d'euros sur les primes sortie de portefeuille est due au traité PAN à hauteur de 55 millions d'euros

- En 2019 le retrait de portefeuille-primes était basé sur l'exercice 2018 avec un taux de cession à 20%
- En 2020 le retrait de portefeuille-primes était basé sur l'exercice 2019 avec un taux de cession à 30%

B.12 – Charges des prestations et contributions liées à la CMU

En milliers d'euros	2020	2019
Montant des charges et prestations	115 146	89 493

B.13 – Ventilation des produits et charges non techniques et exceptionnels

En milliers d'euros	2020	2019
Autres produits non techniques		
- Reprise non technique à la réserve de capitalisation		
- Produits techniques divers	165	
Sous-total des autres produits non techniques	165	
Autres charges non techniques		
- Dotation non technique à la réserve de capitalisation		
- Autres charges non technique		
Sous-total des autres charges non techniques		
Produits exceptionnels		
- Reprise de la provision pour restructuration ⁽¹⁾	9 391	7 466
- Reprise de provision pour litiges fiscaux		
- Reprise de provision spéciale de réévaluation	284	24
- Reprise de provision pour impôts - Plus-values d'apport sur immeubles	428	101
- Intérêts de retard IS	33	104
Sous-total produits exceptionnels	10 135	7 696
Charges exceptionnelles		
- Coûts de restructuration ⁽¹⁾	-60 433	-25 952
- Dotation à la provision pour risques divers	-1 000	
- Dotation intérêts de retard IS	-160	-190
- Autres charges exceptionnelles		-3 295
. TOM		-3 000
Sous-total charges exceptionnelles	-61 593	-32 437
Résultat exceptionnel et non technique	-51 293	-24 741

⁽¹⁾ Au titre des coûts de restructuration, des dépenses engagées au 31 décembre 2020 de 60 433 milliers d'euros dont une charge de 44 139 milliers d'euros au titre du décommissionnement IT, sont couvertes par une reprise de provision de 9 391 milliers d'euros. Un complément de provision de 3 840 milliers d'euros a été doté au 31 décembre 2020.

B.14 – Ventilation de la charge fiscale et de la participation des salariés

En milliers d'euros	2020	2019
Participation des salariés		
Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'exercice	-10 253	-11 630
Variation de la provision pour participation des salariés payée au titre de l'exercice précédent	3 021	6 745
Total Participation des salariés	-7 232	-4 885
Impôts sur les bénéfices		
- Provision de l'exercice	-94 710	-135 401
- Opérations des exercices antérieurs (dont taxe sur les boni de liquidation de sinistres) (1)	2 955	3 303
- Opérations des établissements hors de France . TOM	-1 612	-5 381
Total Impôts sur les bénéfices	-93 367	-137 479

(1) Les opérations des exercices antérieurs comprennent :

- la régularisation de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice précédent de 2 955 milliers d'euros.

B.15 – Société mère consolidante

Les comptes d'ALLIANZ IARD sont consolidés par intégration globale à l'échelle du Groupe Allianz, via sa holding Allianz S.E..

Allianz S.E.

Siège social :

Königinstrasse 28 - 80802 Munich (Allemagne)

B.16 – Effectif moyen et masse salariale par catégorie

Effectif moyen par catégorie de personnel	2020		2019	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel (*)				
Direction	17	180	17	182
Cadres	1089	3084	1174	3375
Non cadres	1462	2232	1397	2211
Total	2 568	5 496	2 588	5 768
Masse salariale (par catégorie) En milliers d'euros (**)				
Direction		34 226		34 926
Cadres	12 921	182 522	9 373	179 428
Non cadres	14 862	41 132	13 682	44 899
Total	27 783	257 879	23 055	259 253

* Il s'agit du personnel du Groupe Allianz (Allianz IARD, Allianz VIE)

** Périmètre Allianz IARD

B.17 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

En milliers d'euros	2020			2019		
	Membres des organes			Membres des organes		
	d'Administration	de Direction	de Surveillance	d'Administration	de Direction	de Surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance						
Rémunérations allouées dans l'exercice	3 625	2 170		6 770	3 414	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)						
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance						
Avances et crédits pendant l'exercice						
Autres engagements pris						
Remboursement de frais						
Nombre de membres bénéficiaires	4	2		4	2	

B.18 – Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Indemnités de Fin de Carrière		Médailles d'Honneur du Travail		Congés d'Ancienneté		Caisse de retraite du Personnel (CRP AGF)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Engagements nets	-45 935	-41 978	-10 069	-10 185	-11 623	-11 612	-23 240	-19 521

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

- Les indemnités de fin de carrière (IFC) prévues par les Conventions Collectives des Sociétés d'Assurances et de l'Inspection d'Assurance,
- Les médailles d'honneur du travail prévues par les accords d'entreprises applicables chez Allianz,
- Les congés d'ancienneté dont sont potentiellement bénéficiaires les actifs du groupe.

Le taux d'actualisation du régime CRP est de 1,55 % au 31/12/2020, il est identique à celui de 2019.

Les taux d'actualisation retenus sont de 0,8% pour les indemnités de fin de carrière et 0,5% pour les médailles d'honneur du travail et les congés d'ancienneté (taux du groupe Allianz). Ce taux était de 1,1% et 0,9% en 2019.

La valeur de l'engagement brut (provision et actif de couverture) représente :

En milliers d'euros	Caisse de retraite du Personnel (CRP AGF)		Indemnités de Fin de Carrière		Médailles d'Honneur du Travail		Congés d'Ancienneté	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	-128 563	-128 275	-74 430	-73 062	-10 069	-10 185	-11 623	-11 612
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	105 323	108 755	28 495	31 084				
Engagements nets (A) + (B)	-23 240	-19 521	-45 935	-41 978	-10 069	-10 185	-11 623	-11 612

Le montant de la provision pour Caisse de Retraite du Personnel AGF est de 23 240 millions d'euros. Une dotation de 3 719 millions d'euros a été effectuée en décembre 2020 pour ce qui concerne les rentes.



Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros.
1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 -
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 R.C.S. NANTERRE

**Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
le vingt mai, à huit heures cinquante,

les actionnaires de la société Allianz IARD, société anonyme au capital de 991.967.200 euros, divisé en 6 526 100 actions de 152 euros de nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre simple adressée le quatre mai deux mille vingt-et-un.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RICHIER en sa qualité de Président du conseil d'administration.

La société Allianz France, représentée par Monsieur Rémi SAUCIE, l'actionnaire présent et acceptant représentant le plus grand nombre d'actions, est appelée comme scrutateur.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame Charlotte DIB.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6 525 886 actions sur les 6 526 100 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée réunissant plus du cinquième des actions composant le capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer dans les conditions requises par les statuts pour les assemblées générales ordinaires.

Le Président constate que PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à l'assemblée.

[...]

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que ceux du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 205 552 160,02 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :	205 552 160,02 euros
auquel s'ajoute un report à nouveau de :	4 479,11 euros
le montant distribuable s'élève à :	205 556 639,13 euros

que nous proposons de distribuer à hauteur de 205 552 160,02 euros.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide également la distribution d'une partie du poste « réserve de capitalisation » pour un montant de 44 462 730,98 euros, ce poste étant alors ramené à 179 943 568,63 euros.

Soit un montant total à distribuer de 250 014 891,00 euros correspondant au versement de 38,31 euros par action.

En application des dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, ces sommes distribuées supporteront un prélèvement forfaitaire au taux de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50000 euros (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75000 euros (pour les contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI.

Sur option expresse et irrévocable du contribuable, ces sommes distribuées peuvent être soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de l'article 200A,2 du Code général des impôts. Cette option globale est exercée lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration. Dans tous les cas, conformément à l'article L.136-7 du Code de la Sécurité Sociale, ces sommes distribuées supporteront le paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte que le montant des dividendes payés au titre des trois derniers exercices et le régime fiscal correspondant ont été les suivants :

2017 – Dividende de 48,65 euros – Abattement de 40%
2018 – Dividende de 85,08 euros – Abattement de 40%
2019 – Pas de dividende – versement exceptionnel de 46,73 euros – Abattement de 40 %

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et à l'article R 322-7 du Code des assurances, approuve dans les conditions de l'article L 225-40 du Code de commerce, chacune des conventions mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Septième résolution

L'Assemblée générale, donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publications et remplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Charlotte Dib
Secrétaire de Séance

